

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

OBJET : Association Entraide des Bouches-du-Rhône - Les Jardins de Maurin -
Prolongation de la Convention de subvention d'investissement du 19 décembre
2012

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de prolonger jusqu'au 30 juin 2017 le délai d'exécution de la convention du 19 décembre 2012 relative à la subvention d'investissement de 350 000 € attribuée à l'association « Entraide des Bouches-du-Rhône » pour des travaux à réaliser à l'EHPAD « Les jardins de Maurin » à Berre l'Etang,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention correspondante, dont le projet est joint en annexe au rapport.

S'agissant des dépenses d'investissement, celles-ci ayant été prévues, ce rapport ne comporte pas d'incidence financière.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée